

ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 25 titulaires	Membres en fonction : 25 titulaires	Membres présents : 13 Absents excusés : 7 Pouvoirs : 5
---	--	--

Date de convocation : 14 décembre 2015

Vote (s) pour : 18
Vote (s) contre : 0
Abstentions (s) : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 21 décembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, vice-président.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015

Rapporteur : Monsieur Michel HEINRICH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 annexé,

APPROUVE ledit compte-rendu.

***Pour extrait conforme
Metz, le 21 décembre 2015
La Directrice***

Nathalie FILSER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2015

Le Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine s'est réuni le 5 novembre 2015 de 10 h à 11 h 15 dans les locaux du site d'Épinal.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2015
2. Budget supplémentaire 2015
3. Débat d'orientation budgétaire pour 2016
4. Tarifs pôle musique et danse
5. Tarifs de rémunération pôle musique et danse
6. Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs : Jean-Luc BOHL, Cyril DOMINGER, Florence FORIN, Jacques GRASSER, Hélène KOEHLER, Emma LAVIGNE, David LE MOIGNE, Arlette MATHIAS, Jean-Pierre MOINAUX, Dominique MOMON, Christophe PETIT, Laurence RAYEUR-KLEIN, Ophélie SEIGNEURET.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mesdames et Messieurs : Margaud ANTOINE-FABRY, Marie-José BALTHAZARD-FREMIOT (pouvoir à J. GRASSER), Estelle BERRUYER, Christophe CHOSEROT (pouvoir à J-P. MOINAUX), Christian DEBIZE (pouvoir à F. FORIN), Gilbert KRAUSENER, Dominique GROS, Michel HEINRICH (pouvoir à C. PETIT), Dominique RENAULD, William SCHUMAN (pouvoir à J-L. BOHL), Roland SIMON, Loïc TURPIN (pouvoir à D. LE MOIGNE).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Madame Nathalie FILSER, directrice de l'EPCC ESAL – Cefedem et du site de Metz,
Monsieur Etienne THÉRY, directeur du site d'Épinal du pôle arts plastiques,
Monsieur François LEGÉE, directeur du pôle musique et danse,
Madame Mélanie MARCHAL, administratrice de l'EPCC ESAL – Cefedem,
Madame Karine CATHELAIN, chargée de mission Conseil Régional de Lorraine,
Monsieur Yohann LEMARE, chargé de mission Conseil Régional de Lorraine,
Madame Hélène KISSEL, directrice générale des services - Metz Métropole,
Monsieur Olivier LEDERLE, directeur général adjoint – Metz Métropole.

La séance est ouverte à 10 h par Monsieur Jean-Luc Bohl, président du Conseil d'Administration, qui constate que le quorum est atteint.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président excuse Michel Heinrich qui n'a pu être présent ce jour.

Florence Forin excuse Estelle Berruyer qui a quitté ses fonctions à la DRAC Lorraine et précise qu'elle assure l'intérim de la conseillère aux arts plastiques.

Après avoir rappelé l'importance de la culture, Jean-Luc Bohl partage les résultats positifs de l'évaluation du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, DNSEP 5^e année, par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, HCERES. En effet, le DNSEP ART mentions Dispositifs multiples et Systèmes graphiques et narratifs est habilité au grade de Master 2. A propos du DNSEP Communication, les remarques du HCERES sont positives :

« L'établissement a subi de nombreux changements positifs depuis la précédente évaluation de l'AERES (2009-2010). L'option Communication devenue mention Systèmes graphiques et narratifs a gagné en précision et en autonomie. Cela permet d'offrir désormais une formation qui se distingue de la mention Dispositifs multiples et d'envisager la mise en place d'une option DNSEP indépendante. »

Le Journal des Arts a établi un classement des écoles d'art sur la base de la formation des 2 500 plus importants artistes vivants de la scène française. L'ESAL pôle arts plastiques est classée 24^e. Dans le paysage de la nouvelle région, elle est classée après la HEAR Strasbourg – Mulhouse, et avant l'École Nationale d'Art de Nancy et l'École supérieure d'art et de design de Reims.

Nathalie Filser rappelle que le prochain Conseil d'Administration de l'EPCC aura lieu le 21 décembre prochain à Metz. Jean-Pierre Moinaux annonce qu'aucun représentant du Conseil Régional de Lorraine ne pourra être présent : les élections désignant les futurs élus régionaux auront eu lieu, mais pas encore la désignation des représentants dans les diverses instances auxquelles la région participe. Il informe le Conseil d'Administration que l'assemblée régionale votera cet après-midi, par anticipation, les subventions 2016 afin de sécuriser le financement des acteurs culturels notamment. Nathalie Filser remarque la première présence du représentant du Centre Pompidou-Metz au CA : Emma Lavigne, en tant que personnalité qualifiée.

Jean-Luc Bohl conclut cette introduction en soulignant l'inauguration, à l'issue de ce conseil d'administration à 11 h 30, de la plate-forme animation et design – mouvement qui a bénéficié du soutien des fonds européens de développement régional.

Point n° 1 : Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2015

Mme Rayeur-Klein souligne qu'elle était présente au Conseil d'Administration du 22 juin dernier, contrairement à ce qui est écrit dans le procès-verbal. La correction sera faite avant l'envoi de la délibération au contrôle de légalité.

Florence Forin demande à être systématiquement invitée aux comités de suivi préalables aux Conseils d'Administration et pas seulement invitée à certains en fonction de l'ordre du jour. Elle exprime « le rôle extrêmement important de l'État aux côtés des membres fondateurs dans la construction et la poursuite de l'école ». Elle souligne la nécessité « d'un travail côte-à-côte pour que l'école ait une réelle visibilité ».

Jean-Luc Bohl confirme l'importance de travailler ensemble pour faire face aux turbulences et rappelle que l'intégration du Cefedem dans l'EPCC était une réponse à une préconisation de l'État.

Jean-Pierre Moinaux remarque que dans le cadre de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, la DRAC est associée aux travaux.

Nathalie Filser précise que le règlement intérieur du Conseil d'Administration a limité les participations au comité de suivi à ses membres fondateurs, c'est pourquoi Florence Forin sera invitée à la prochaine réunion sur le sujet du diplôme d'État de danse.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Budget supplémentaire 2015

Nathalie Filser lit la note explicative du budget supplémentaire qui précise que ce document intègre les résultats dégagés par le compte administratif 2014 voté lors du dernier Conseil d'Administration, ainsi que divers ajustements de crédits.

Jean-Luc Bohl exprime la nécessité de sanctuariser les excédents. Il propose une modification de la présentation du prochain budget supplémentaire, en utilisant par exemple le dispositif des dépenses imprévues, en lieu et place de la ligne charges de personnel.

Nathalie Filser rassure le Conseil d'Administration en rappelant que toute modification du tableau des effectifs nécessite un vote du conseil et que le Président de l'EPCC signe tous les contrats. Aucun mouvement sur ce chapitre n'échappe à la décision du CA. Par ailleurs, elle poursuit en citant le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration qui vient d'être validé, dans lequel le Vice-Président se félicite de la gestion transparente de l'EPCC.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 3 : Débat d'orientation budgétaire pour 2016

Nathalie Filser lit la note explicative du DOB et précise que la Conférence Régionale des Grandes Ecoles de Lorraine regroupe 15 000 étudiants et 190 diplômés.

François Legée informe l'assemblée que 127 dossiers de candidatures pour la VAE ont été reçus à ce jour.

Florence Forin insiste sur le caractère essentiel d'un rapprochement avec l'école nationale d'art de Nancy.

Nathalie Filser souligne l'exemple du travail en commun réalisé avec Nancy notamment, dans le cadre de l'association des écoles d'art du Grand Est. Florence Forin félicite l'association pour ce travail et l'obtention d'une subvention du ministère de 18 000 €.

Jean-Pierre Moinaux souligne également l'importance d'un rapprochement avec Nancy, notamment dans le contexte de fusion des régions.

Concernant le DE danse, Florence Forin apporte une correction au contenu de la note explicative : l'habilitation des centres de formation au diplôme d'Etat de professeur de danse appartient au Ministre de la Culture et le diplôme est délivré par le DRAC, représentant du Préfet de Région. Elle précise également qu'une demande sera faite en 2016 pour un financement complémentaire de l'Etat.

Nathalie Filser remarque en effet que seules les dépenses ont été évaluées dans le cadre de l'étude, et donc qu'un travail sur les recettes va devoir être engagé en relation avec l'Etat.

François Legée souligne que la mise en place de ce DE danse, qui serait le seul dans le Grand Est, serait un élément structurant pour le développement d'actions vers d'autres danses non couvertes par ce diplôme. Florence Forin cite le hip-hop en exemple.

Nathalie Filser informe enfin le Conseil d'Administration que la prochaine réunion de l'association des écoles d'art du Grand Est aura lieu le 27 novembre à Metz et accueillera le Centre national des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne et l'Institut International de la Marionnette de Charleville-Mézières.

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 4 : Tarifs – pôle musique et danse

François Legée rappelle que le pôle musique et danse de l'EPCC propose plusieurs modalités de délivrance du diplôme d'Etat de professeur de musique. La Validation des Acquis de l'Expérience en est une et permet d'augmenter le niveau de compétence des enseignements sur le territoire. Pour un candidat à la VAE, la préparation de son livret 2 prend environ 8 mois, c'est pourquoi le pôle musique et danse propose également dans ses tarifs un accompagnement.

Le DE direct concerne aussi des enseignants qui ont déjà une expérience de l'enseignement, mais exige en plus un bon niveau d'étude en France ou à l'étranger.

Jean-Pierre Moinaux souligne l'accompagnement par le conseil régional des candidats à la VAE.

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Point n° 5 : Tarifs de rémunération – pôle musique et danse

François Legée précise que l'entretien avec les candidats dure 45 minutes mais qu'auparavant les membres du jury doivent étudier le dossier présenté qui fait entre 50 et 200 pages.

Aucune observation n'étant formulée, ce point est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Nathalie Filser expose le projet de réponse qu'elle va faire à Sally Bonn suite au courrier de cette dernière envoyé en copie à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Les assises nationales des écoles d'art organisées par l'Andea ont eu lieu les 29 et 30 octobre dernier. Il est donné aux membres du Conseil d'Administration la déclaration des Président-e-s d'EPCC écoles supérieures d'art réunis à cette occasion. Nathalie Filser cite notamment leur engagement n°2 :

« Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, il est essentiel que les écoles supérieures d'art, dans le même temps où elles innovent en matière de nouvelles ressources et de réduction des coûts, continuent d'être soutenues par l'Etat et les collectivités territoriales et voient leur budget a minima stabilisé à un niveau leur permettant de mener à bien leur mission principale d'enseignement supérieur artistique. »

Nathalie Filser présente succinctement le dossier APB (admission post bac). Le ministère de la culture et de la communication souhaiterait que les écoles d'art intègrent ce dispositif mais cela poserait plusieurs difficultés notamment en termes de calendrier de concours. La Ministre Fleur Pellerin a reconnu, dans son discours de clôture des assises, les adaptations nécessaires de ce dispositif pour que la présence des écoles publiques d'art dans ce système soit efficiente.

Florence Forin sollicite l'ESAL pour la transmission du discours de la Ministre, de même que toutes les informations qui parviennent à l'Andea ou à l'ESAL, car la communication en interne vers les DRAC est difficile.

François Legée annonce que le pendant de l'Andea pour le spectacle vivant, l'Anescas, évoquée lors du débat d'orientation budgétaire, se réunira à Metz en août 2016.

Enfin, Emma Lavigne remercie l'assemblée d'avoir prévu un siège pour la directrice du Centre Pompidou-Metz dans le Conseil d'Administration de l'ESAL-Cefedem. Elle a pu constater, depuis son arrivée, le dynamisme de l'ESAL et l'existence d'une collaboration stimulante entre les deux institutions depuis cinq ans.

La séance est levée à 11h15.

ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 25 titulaires	Membres en fonction : 25 titulaires	Membres présents : 13 Absents excusés : 7 Pouvoirs : 5
---	-------------------------------------	--

Date de convocation : 14 décembre 2015

Vote (s) pour : 18
Vote (s) contre : 0
Abstentions (s) : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 21 décembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, vice-président.

Point n° 2 : Budget primitif 2016

Rapporteur : Monsieur Michel HEINRICH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2016,

VOTE le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Arts plastiques – site de Metz	Arts plastiques – site d'Epinal	Musique et danse	Total
Fonctionnement	2 292 000	938 400	659 020	3 889 420
Investissement	88 900	24 100	18 300	131 300
Total	2 380 900	962 500	677 320	4 020 720

***Pour extrait conforme
Metz, le 21 décembre 2015
La Directrice***

Nathalie FILSER

ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 25 titulaires	Membres en fonction : 25 titulaires	Membres présents : 13 Absents excusés : 7 Pouvoirs : 5
---	--	--

Date de convocation : 14 décembre 2015

Vote (s) pour : 18
Vote (s) contre : 0
Abstentions (s) : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 21 décembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, vice-président.

Point n° 3 : Autorisation au Président pour le remplacement d'agents momentanément absents

Rapporteur : Monsieur Michel HEINRICH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1 ;

DECIDE d'autoriser le Président, pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

DECIDE que le Président sera chargé de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

***Pour extrait conforme
Metz, le 21 décembre 2015
La Directrice***

Nathalie FILSER

ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

Nombre de membres au Conseil d'Administration : 25 titulaires	Membres en fonction : 25 titulaires	Membres présents : 13 Absents excusés : 7 Pouvoirs : 5
---	-------------------------------------	--

Date de convocation : 14 décembre 2015

Vote (s) pour : 18
Vote (s) contre : 0
Abstentions (s) : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 21 décembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, vice-président.

Point n°4 : Mandat au Centre de Gestion de la Moselle pour l'assurance statutaire

Rapporteur : Monsieur Michel HEINRICH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

DECIDE de charger le centre de gestion de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions en résultant.

***Pour extrait conforme
Metz, le 21 décembre 2015
La Directrice***

Nathalie FILSER